CONDITIONS.

[illegible] PIASTRES PAR AN, payables [illegible]. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Annonces publiées en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier des avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur devront être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

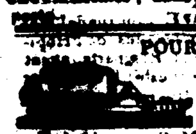

23 octobre. [illegible]

LA bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin de fer [illegible], tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau offre des accommodations pour les passagers. S'adresser à bord.
[illegible]—4m THOMAS RHODES.

A LOUER—Un MAGASIN attenant à celui de M. Hermann, rue Jefferson, près de la Levée. S'adresser à M. P. Soulé, rue St. Louis No. 86.

A LOUER. Le magasin actuellement occupé par T. [illegible] Duranon, rue de Chartres; possession sera donnée le 5 Nov. S'adresser à
29 oct JNO HAGAN & CO.

A LOUER—Le magasin au-dessous de la résidence du soussigné, rue Royale, No. 171. S'adresser à
31 oct—3 CHARLES PAPET.

A LOUER. Toute la Magasin de Hagan, rue du Canal. Possession sera donnée le 1er. novembre. S'adresser à
23 oct JOHN HAGAN & CO.

A LOUER. Une maison à un étage, bien distribuée, située dans la rue du Canal, au-dessus de la rue du Bassin, bâtie sur un terrain de 60 pieds sur 120 de profondeur. S'adresser à
23 oct J. HAGAN & Co.

Mme. FANNY FRYES,
RUE ROYALE, No. 199.

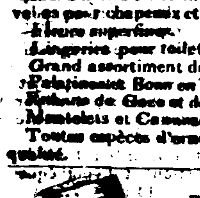

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par l'Olympia un très-grand assortiment de marchandises françaises.

Elle espère qu'elle pourra satisfaire toutes les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Modes françaises très-riches en CHAPEAUX et en BONNETS de SOIRÉES nouvelles pour chapeaux et pour robes.
Fleurs superfines.
Lingeries pour toilette du matin et pour parure.
Grand assortiment de chaussures.
Pantalons Bourre en [illegible].
Robes de Gaze et de toutes espèces.
Mantelets et Camails en blonde.
Toutes espèces d'ornement et de nouveauté en première qualité. 6 nov

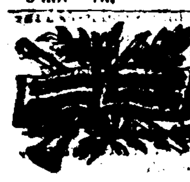

Mme. BRIGOT, a l'honneur de prévenir les dames que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de MARCHANDISES DE MODES, NOUVEAUTÉS, JOLIS MEUBLES, Glaces de toutes dimensions et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.
5 nov—1m encoignure Royale et St. Louis.

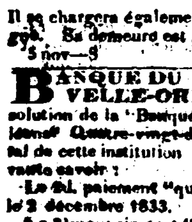

H. PARIZOT, facteur de pianos, a l'honneur de prévenir MM. les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il est de retour dans cette ville, et qu'il continue comme par le passé, à se livrer aux travaux de son art, tels qu'accords et réparations de pianos, et de toute espèce d'instrumens de musique.

Il se chargera également d'accorder les pianos à la campagne. Sa demeure est rue d'Orléans, No. 91.
5 nov—3

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, conformément à une résolution de la "Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans" Quatre-vingt-dix piastres par action du fonds capital de cette institution seront exigibles de la manière suivante savoir:

Le 2e. paiement "quinze piastres par action" payable le 2 décembre 1833.

Le 3ème paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 3 février 1834.

Le 4ème. paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 1er. décembre 1834.

Le 5ème. paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 2 février 1835.

Par la 2me. section de la charte de cette institution, il est pourvu que si "à la demande du Président et directeurs, un souscripteur refusait ou négligeait de payer une somme quelconque, avant que la moitié du fonds capital ou cinquante piastres sur chaque action aient été payées, alors et dans ce cas, la partie qui manquerait ainsi à faire ce paiement, perdra en faveur de la Compagnie la somme déjà payée et cessera d'être actionnaire de la dite Compagnie."

Les paiemens ci-dessus devront être effectués aux différens bureaux de transfer établis à New-York, Philadelphie, Boston, &c., vingt jours avant l'époque fixée des dits paiemens à la Nouvelle-Orléans.
7 nov J. B. BLACHE, caissier.

CUILLERS MEDICINALES—Invention très ingénieuse pour administrer les médicamens aux enfants difficiles, nouvellement reçus et à vendre par
30 oct DUCONGE & PEYCHAUD

E. LECOASTER & CO.,

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 124, viennent de recevoir par le New-Orleans, du Hâvre, et par d'autres arrivages, un assortiment de Draps, Casimirs et autres Etoffes de Modes, ainsi que Manteaux de tous genres pour les deux sexes, et des couleurs les plus estimées, comme suit:

DRAPS, noir et bleu, flamme d'enfer, grenat, vert dragon, vert de cour, vert olive, polonais, feuille-morte, bronze [illegible], bronze foncé, crapé de maure, cramoisie.

CASIMIRS fumée d'Etna, gris pouria.

[illegible] de Mode, Maringo bleu, gris perle, aventurine, [illegible] de Paris, terre Morée, ventre de biche, blanc, jaune, [illegible] Maringo, cuir mode, amazilie, noisette, gris, anglais, [illegible], rayé, bleu et noir superfin.

Redingotes de Vigontines, de casterine de drap imperméable. Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises [illegible] choisies dans les meilleurs fabriques de France, exprès pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leurs pratiques.
30 oct—25

THOMSON & GRANT offrent à vendre dans leur magasin, en débarquement de divers navires:
125 boîtes Thé impérial et poudre de canon de 6 à 13 livres, 100 do. Young Hyson de 13 livres, 50 caisses de 12 livres thé impérial, poudre à canon, Young Hyson et Hyson Skin, 70 do. Bohea, Pouchong et Souchong; 65 do. Hyson et Hyson Skin.
200 sacs Poivre, 17 surons et barils clous de girofle;
30 barils et barillets Gingembre, 5 do. Gingembre racé;
[illegible] caisses Chocolat No. 1, doux;
[illegible] caisses Poivre de Cayenne, et Moutarde de Vandyke;
[illegible] tinettes Beurre de Goshen, 130 caisses et 30 bar. do.
[illegible] barils Orge perlée, 500 caisses Savon, No. 2;
[illegible] barils Brai, No. [illegible], 15 balots Cirage en pâte;
200 caisses et barillets Tabac à chiquer, de Richmond, de 5, 10, 16 et [illegible] quarteaux à la livre; 10 colis Tabac découpé, [illegible] barils Tabac en poudre; [illegible] caisses Cigarres mêlés et de la Havane par caisses, demi-caisses, quarts et dixièmes.
[illegible] barriques Madère hollandais supérieur;
135 balots de souliers, en maroquins et veaux, Brodequins, [illegible], Bottines, Pantoufles, Escarpins et Souliers [illegible];
30 caisses Chapeaux noirs et blancs, à bon marché;
1 malle Habits de draps superfins;
20 grosses Malles en cuir; 5 caisses Moustiquaires;
15 caisses Papier à écrire;
170 rames de papier, 200 do. à enveloppe;
[illegible] Livres de comptes, journal, caisse, ledger et memorandum;
500 balots Faïence assortie, 60 balots Verrerie assortie, Ferblanterie et plaques, 10 caisses Haches [illegible];
[illegible] pipes 30 quarts et 115 demi-pipes Eau-de-vie Cognac, entrée avant droit au drawback; 500 barillets Eau-de-vie d'Espagne;
[illegible] quarteaux Rum de la Jamaïque;
[illegible] pipes Genièvre de Hollande, et 11 do. imitation;
[illegible] pipes 200 quarteaux et 12 demi-pipes Vin des Canaries, entré avant droit au drawback, 16 pipes de Catalogne, 10 demi-pipes Vin de Taragone; 20 quarteaux Vin de Madère;
[illegible] pipes, demi-pipes et quarts de barriques de Madère; [illegible] quarteaux Vin de Ténérif; 76 do. Malaga doux;
[illegible] caisses et barils de Mérion, Parfait-Amour, Anisette, Menthe, Girofle et Mayonique;
[illegible] barillets Whiskey d'Irlande, 50 barils cidre;
[illegible] do. jus de Citron de la Jamaïque;
[illegible] caisses Gingembre de Canton, préservé;
[illegible] do. Cordiaux et Vinaigres;
Savon à barbe, Pelles, Poudre à polir, Pierre à [illegible]

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Gen. [illegible] de Marseille, 8 caisses [illegible] de qualité supérieure [illegible]
Ve. PERRET & GALLY, [illegible] rue Toulouse, No. [illegible]

VENTES PAR L'ENCAN.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison basse briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ilet No. 31, [illegible] de Charles Janin, alors notaire, le 5 [illegible]. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 30 pieds 10 pouces de face à la rue Bologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Hano, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lucile, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.)

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente: Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue du Canal, auprès l'église Episcopale, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu le rév. James F. Hull, et consistant en tables, sofas, lits, chaises, miroirs, verres, caraffes, porcelaine &c.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la cour,
6 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente le Régister des Testamens.—Lundi, 25 du courant, à 10 heures du matin il sera vendu au No. 46, rue du Canal, auprès de l'encoignure de l'Exchange Place, la LIBRAIRIE appartenant à la succession de feue demoiselle Mary Carroll, consistant en une grande quantité de livres de Droit, en anglais, français et espagnol, et un assortiment considérable d'ouvrages divers, dont plusieurs sont élémentaires et conviennent aux Ecoles Publiques; recommandés au public comme une collection rarement auparavant offerte en vente dans cette ville.

Conditions de la vente: Toutes sommes au dessous de $100 payables comptant, entre $100 et $200 à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et au-dessus de $200 à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

PLUS:

Aux mêmes temps et lieux les livres de prix, appartenant à la succession de feu le Rév. James F. Hull, parmi lesquels se trouvent une grande quantité d'ouvrages en THÉOLOGIE et en LITTÉRATURE anglaise, ainsi qu'une série complète de l'Edenburgh et London Quarterly Reviews.

Conditions de la vente: Comptant.

Si ces ventes ne sont pas terminées, lundi 25 du courant, elles seront continuées de jour en jour, à 10 heures du matin, à l'endroit désigné, jusqu'à ce que toute la collection, appartenant à ces deux successions soit vendue.
Par ordre de la Cour,
7 nov—18 W F C DUPLESSIS, Régister.

COUR DES PREUVES—Attendu que O. P. Jackson a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George P. Hearsey, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
11 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward E. Parker a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Dennison, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
11 nov W F C DUPLESSIS, rég.

CONFITURES ET GELÉES DU NORD.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il vient de recevoir, en ligne directe de New-York, un fort assortiment de Confitures et Gelées du Nord, d'une qualité supérieure et choisie, confectionnées exprès et conservées dans de beaux bocaux en verre de la contenance d'un demi gallon, d'une et de deux livres pesant.

Pour la gouverne du public, l'assortiment consiste en:

Grosses prunes vertes, conservées,		2 liv.	chaque.
Belles prunes vertes,	do.	2	do.
Do. pêches du Nord,	do. ½ gal.	2	do.
Do. abricots do.	do.	2	do.
Do. poires supérieures,	do.	2	do.
Cerises conservées dans leur jus,		2	do.
Fraises do.	do.	1 et 2	do.
Belle gelée de cerises,		1 et 2	do.
Do. gelée de pommes,		1 et 2	do.
Gelée de groseilles rouges, pour assaisonner le gibier ou le chevreuil,		1 et 2	do.

Les marchands ou les familles pourront acheter par douzaine ou par bocal. S'adresser à
Wm SMITH,
Au magasin de graines, No. 99, rue la Douane.
N. B. Il attend sous peu un assortiment de coings confits et de gelée de coing. 9 nov

CONFITURES DE LA HAVANE ET DE CANTON.

LE soussigné vient de recevoir et a en magasin quelques caisses Confitures de Canton et de la Havane: les premières contiennent un assortiment de six grands pots de la Chine, et les dernières une douzaine verres chaque.

On en vendra aux familles au verre ou par caisse contenant un assortiment. S'adresser comme de coutume à
WM. SMITH,
6 nov Rue de la Douane, No. 85.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. PEDARRE, professeur de belles lettres, membre de la Société Philantropique d'Enseignement Universel établi à Paris, se propose d'ouvrir un externat dans cette ville. Le professeur enseignera le Français, le Latin et le Grec; la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique raisonnée, l'Analyse Grammaticale et Logique ne seront nullement négligées. La méthode suivie par M. Pédarre est adaptée à tout âge; constamment elle a été couronnée par les succès les plus rapides, soit à Bordeaux soit à Paris où le professeur a enseigné pendant six ans.

Les personnes qui désireraient de plus amples informations, sont priées de s'adresser à M. le docteur Lambert rue du Bayou, à M. Edmond Forstall rue des Ursulines.

M. Pédarre demeure rue St. Pierre No 114. En attendant un nombre suffisant d'élèves pour commencer ses cours, il donnera des leçons particulières chez lui et en ville.
30 oct—1m

LE soussigné reçoit par le navire New-Orleans venant du Hâvre, et offre à vendre les articles suivants:

Meubles de goût.—Armoires à glace, Bureau ou Secrétaires, Commodes, Toilettes fort élégantes, Consoles, Tables rondes à dessus de marbre, do. à écarté, do. à ouvrage, do. de nuit, Bureaux d'un joli goût, et très élégantes, Sophas, do. [illegible], Fauteuils, Chaises à Piano, Casiers & Pupitres à musique, Lavabos, Ecrans pour cheminée, Chiffonniers, Tabourets, Guéridons peints et unis, Garde-robes, nécessaires à barbe, Corbeilles à main, do. de mariage, do. découpées, &c.

Ornements divers.—Glaces de toutes dimensions, grande variété de gravures encadrées, assortiment considérable de Pendules en tout genre, quelques unes très riches et à musique, toutes des goûts les plus nouveaux, Vases assortis aux pendules. Jolis ornements de divers genres pour rideaux; très beaux Lustres et demi lustres en cristal, vases riches en porcelaine et autres.

Bronzes.—Lampes à suspension à 4, 6 & 8 becs, do. pour cheminée, do. de côté; sous Lampe, Lampes d'un genre nouveau.

Plaqués—Candelabres, Flambeaux, Bougeoirs, Porte-Liqueurs, Porte-Huiliers, Sucriers, Moutardiers, Coquetiers, Girandoles, &c. Superbes Services en porcelaine; articles de fantaisie, très riches et autres en porcelaine, cristal, bronze, &c. Plus: un grand assortiment de Verrerie et porcelaine à vendre par caisse.

Fourrures—Chinchila, Petit-gris, Boas.

Une quantité d'articles de différents genres; tels que, Garde-manger en fil de fer verni, Balais de crin, Plumeaux, Boîtes à [illegible], Soufflets d'harmonica, Racahout,
Matelats élastiques. VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 53, vis-à-vis la Banque de la Louisiane.
4 nov—10 [illegible]

AVIS.—TOURNE & BECKWITH ont transporté leur magasin du No. 15, aux Nos. 28 et 29, rue de la Levée, près de l'encoignure de la rue Poydras.
25 octobre

LOTERIE DE L'EGLISE EVANGELIQUE

[illegible]—Classe No. 9, de 1833.

Devant être tirée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le samedi 16 du courant.

D. MALCOLM, DIRECTEUR ET PROPRIÉTAIRE, d'après l'acte autorisant la Loterie.

78 NUMEROS —— 12 TIRAGES.

Billets seulement $53—Coupons en proportion. Paquets de 25 billets entiers $73, garantis devoir tirer [illegible]

GROS LOT [illegible]

[illegible]

27314 Lots montant à [illegible]

Bureau de MALCOLM, Maison Girod, [illegible] étage, directement en face de la Bourse Hewlett, où l'on entreprendra toutes espèces d'affaires de COURTAGE ET DE CHANGE, à des termes avantageux. On y échange aussi des monnaies, pièces d'or &c. à des taux modérés.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre 17 balles indienne française; do. robes indiennes.

Aussi en magasin—Colonnades 4-4, robes mousseline, shalls; [illegible], mouchoirs; indienne bleu; mousseline peintes; mousselines avec fleurs en laine; toile à voile &c. Ces marchandises sont convenables pour les marchés espagnols et celui d'ici. KENNEDY, DUREL & CO.
8 nov rue Toulouse, No. 50

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que la maison de commerce connue sous le nom de Fury & Guérin est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. novembre. Le soussigné reste chargé de la liquidation de la société et continue le même genre d'affaires.
AVE. GUERIN,
6 nov—6 rue St. Louis, No. 61.

A VENDRE—Plusieurs pupitres et bureaux de différentes grandeurs, s'adresser à
THEOD. NICOLET & CO.
4 nov rue Royale, No. 109

Magasin de Nouveautés.
A L'INSTAR DE PARIS.
Consistant en faux cheveux de toutes qualités, fines parfumeries, brosses, bretelles en tout genre, cannes à lances, etc. etc.

G. GULHIAC, Coiffeur, rue de Chartres, No. 124, encoignure Jefferson, de retour de son voyage de France, vient d'ouvrir son grand assortiment de marchandises; les soins qu'il a fait porter, étant sur les lieux, ne laisse rien à désirer pour le goût et les qualités.

Fines parfumeries, véritable Eau de Cologne de première qualité, les crèmes, les savons d'amande amer et à la rose, etc.

Brosses et glaces de toutes qualités pour la toilette.

Gants de [illegible] à la mécanique de toutes couleurs et aussi meilleurs que possible, gants de soie, de fil, de coton, de castor, de chapeau de 1ère. qualité et de goût.

Bretelles de gomme élastique et autres, montés en argent, or et acier, [gomme élastique sans coulant.]

Cols en satin et de différente couleur des plus nouveaux et fabriqué avec soin pour le détail.

Cannes palixandres et joncs à lances et à épées, poignards, badines de différent gout, en bois des Iles et petits joncs.

Assortiment de boîtes décorées, en ferblanc fermant à clef, à l'usage de la toilette, basoir et cuir.

Lampes astrales de différente qualité.

Faux-Cheveux en nattes de toute longueur, perruques pour hommes et femmes, implantés, toupets métaliques.

Touffes à l'anglaise et autres, tours à bandeaux et indéfrisable dernier genre, grecques et coques sur peignes, tresses pour coiffures en cheveux.

Il continue à confectionner toutes espèces de postiches pour hommes et pour femmes, d'après demande; ayant un superbe assortiment de fournitures et de métalique etc.

Les personnes qui désireront mettre des apprentis chez lui, en coiffure, les prix en sont toujours les mêmes.
11 nov.

F. DUFOUR & FRERE, encoignure des rues Royale et Ursulines, reçoivent par les navires Olympia et Napier du Havre, un assortiment de marchandises, comme suit:

Lampes en cuivre; parfumerie; chapeau de soie pour hommes; gravures encadrées; indiennes nouveautés et noires; basin croisé rouge pour rideaux, et garnitures; fleurs artificielles; mantilles en tulle noir, et autres; pélérines blondes noires, et autres; écharpes en couleur, et noires; parapluies de 28 et 30 pouces; ombrelles; bas de fil [illegible] noirs; souliers fourrés pour dames; brodequins; gilets en satin et soie; gros de Naples noir; cravattes taffetas noir, fichus foulards brochés et différents genres; bas de fil d'écosse; de soie noirs et blancs; bretelles en gomme élastique gants assortis; mouchoirs batiste brodés &c borre en couleur; entredeux en batiste brodé, colets do; canesous, mousselines thibet; schalls do imprimé, et noirs; schall imprimé 5-4; bas d'enfants, en coton de tous les âges; redingottes en casimir; habits noirs et bleus; manteaux pour hommes et femmes; linge de table damassé; brodequins pour enfants, en laine; dentelles fil; cartonnage et placage; palatines et boa en chinchilla; schalls angola; bouses à dents, et une infinité d'autres petits articles dont l'énumération serait trop longue, qu'ils offrent à vendre à juste prix; [illegible] toiles à draps et algides noires.
4 nov—30 F. DUFOUR & Frère.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

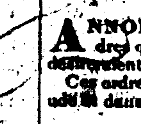

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIÉTAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par [illegible], procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
Agents, rue de Chartres, No. 39.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues [illegible]
28 nov.—6m

$50 DE RECOMPENSE.

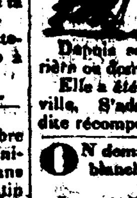

POUR arrêter et réintégrer à son maître, JEANNE DUPRÉ dite ROSINE, absente depuis le mois de septembre, négresse rouge, âgée de 21 ans, taille d'environ 5 pieds anglais, mince de corps, figure longue et mince, nez pointu et saillant, elle a un petit bouton sur la paupière, pieds et mains petits, parlant anglais avec beaucoup de volubilité.

Depuis son marronnage elle s'est offerte comme cuisinière ou domestique, soit disant autorisé par son maître.

Elle a été vue avec une sauvagesse qui réside en cette ville. S'adresser au bureau de cette feuille pour obtenir la dite récompense.
11 nov—[illegible]

ON demande à louer de suite, une négresse cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. S'adresser à
LAROCHE & GAUTIER,
8 nov courtiers, rue de Chartres, No. 169

AU NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.
Rue Royale, No. 239.

LES encouragemens que le soussigné a reçus des habitants de ce pays depuis qu'il est propriétaire de cet établissement l'ayant engagé à augmenter ses relations avec les premiers parfumeurs de France, informe le public qu'indépendamment de la grande quantité d'objets de toutes espèces de parfumeries qu'il a en magasin, il offre à vendre un assortiment complet de marchandises de ce genre et en très bonnes qualités, reçu par le navire New-Orleans. Il invite MM. les marchands de cette ville et les pacotilleurs à venir prendre connaissance de son catalogue qui serait trop long à détailler; ils sont assurés d'avoir des conditions avantageuses.
4 nov L. EVEN.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
5 pièces Eau-de-vie de Cognac;
30 caisses vieux Vin de Bourgogne de Chambertin, Romanée et Nuits.
4 nov THEOD. NICOLET & Co.

A VENDRE sur une habitation, 33 milles plus haut que la ville, une baraque en cuivre en bon état et presque neuve, de 5 pieds 6 pouces de diamètre, sur 75 pouces de profondeur, avec cercle de support en fer, grils et bouche de fourneau, et ses appareils complets; s'adresser à
T. NICOLET & CO.,
9 nov rue Royale, No. 109

A LOUER—Un grand terrain situé au coin des rues de la Commune et St. Charles, vis-à-vis la presse à coton de M. Lee. Pour les conditions, s'adresser à
7 nov LINCOLN & GREEN.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre;
Beau et bon Café, à un escalin la livre;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon; on ne vend pas moins de 5 gallons à la fois;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades, Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, cannes, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, [illegible] et les pilules, [illegible] d'ANT. MICHOUD, [illegible] encoignure Levée et Ursulines.

LE soussigné offre à vendre aux conditions avantageuses [illegible] ayant droit au drawback:
350 caisses [illegible] blancs,
46 milliers cigarres de la Havane,
200 barrils eau de vie blanche de 32 degrés,
[illegible] demi pipes eau de vie de 4ème. preuve,
200 barriques vin de Côte,
200 caisses vin Muscat,
50 Paniers bouteilles vides,
200 paniers huile,
24 balles amandes,
60 paniers Guignolet,
100 caisses savon de Marseille,
50 balles de bouchons,
[illegible]
600 caisses vin de Bordeaux de différentes qualités,
200 do. de Liqueurs de 1ère. qualité,
30 do. de Vermicelle.
200 sacs de café, 250 barrils whisky, 50 do. de Crieux, 60 barrils vin blanc, 70 boite de Tabac [illegible] qualités, 400 caisses savon de James Blake & Co. 600 demi caisses do. 1200 caisses savon du pays, 200 barrils de graisse, 400 caisses chandelles de suif, 75 do de blanc de baleine, No 4, 5 et 6, 200 ditto de raisins, 300 ditto d'Amidon, 600 ditto de Morues, 30 sacs de poivre.
JOS. PETITPAIN,
13 nov Encoignure Chartres et Toulouse.

Rue Royale, No. [illegible], entre les rues St. Anne et Orléans.

VOLQUIN,

ARCHITECTE DE PARIS, élève de l'académie royale d'Architecture de France, a l'honneur d'offrir ses services aux habitans de cette ville: les grands travaux qu'il a dirigés, soit comme architecte de l'hospice des Quinze-Vingts et des jeunes aveugles et d'autres maisons dépendantes des hospices de Paris, ainsi que les entreprises particulières qu'il a faites comme constructeur, parmi lesquelles on peut citer trois maisons dont une pour l'Université, de la valeur de $125,000 et dont il a fait dessins en portefeuille, l'ont mis à même de joindre à une théorie savante, une laborieuse pratique.

La stagnation des affaires en France, l'ayant décidé à s'expatrier, il espère que les habitans de cette belle cité, voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour composer divers projets de maisons, établissements publics, monuments, etc., en faire les plans ou les mettre au net et enfin en suivre l'exécution s'il y a lieu, s'engageant à ne recevoir aucun honoraire, si ses travaux n'ont pas été exécutés conformément aux règles de l'art, à dire d'expert.

Il se chargera aussi de donner des leçons de dessin linéaire, pour la Géométrie, la coupe des pierres, le trait de la charpente, [illegible] menuiserie, y compris l'art de l'escalier et le trait de la serrurerie, soit en ville ou dans tout établissement quelconque; ayant professé pendant dix ans à Paris, il a plus de cinq à six cents modèles à offrir aux élèves qu'on voudra bien lui confier. 13 nov.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Avis est par le présent donné aux actionnaires de la "Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans," que conformément à une résolution de la Direction, le paiement de quinze piastres par action devient exigible et doit être effectué le 2 décembre prochain à la dite banque au coin des rues Gravier et Magazine, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3 P. M.
Par ordre de la Direction,
9 nov J. B. BLACHE, caissier

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1833.

AVIS est par le présent donné, que conformément à une réquisition présentée à la Direction, et aussi, conformément à la 15e. section de l'acte pour incorporer la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, une assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu à l'hôtel de Bishop, encoignure des rues du Camp et de la Commune, le samedi 14 décembre prochain, à 10 heures du matin, "pour prendre en considération la manière dont les affaires de la dite banque sont conduites, et plus particulièrement pour délibérer sur l'endroit convenable pour l'établissement de ladite banque."
Par ordre de la direction,
11 nov. WM. G. HEWES, Président.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nlle. Orléans & Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 1er. décembre, où plus tôt au bureau de la direction, le vingtième du montant de leurs souscriptions.
Par ordre de la direction,
16 sept L. F. GENERES, secrétaire

Bureau de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1833.

AVIS—Les souscripteurs à la balance du fond capital de cette institution sont par le présent notifiés qu'ils auront à payer, au bureau de la dite compagnie, à la presse-à-coton à vapeur de la Levée, mercredi, 20 novembre, le quatrième dixième du montant de leurs actions respectives. Par ordre du bureau,
21 oct COMMEREAU, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

AVIS—On recevra immédiatement au bureau de cette compagnie des propositions pour contrats, pour remblayer le Canal Gravier depuis la rue Baronne jusqu'à la rue du Cirque, également une portion de la rue Poydras sur chaque côté du dit canal, depuis la rue Philippa jusqu'à la rue St. Paul, conformément à une ordonnance du maire.

La compagnie recevra, en même temps des propositions pour la [illegible] d'une quantité de sable du fleuve, environ 200 à 350 yards cubes, à déposer au Goose Pond.

Pour d'autres renseignements, s'adresser au bureau de la compagnie.
Par ordre de la Direction,
30 oct L. F GENERES, secrétaire

A VENDRE—Un TERRAIN situé rue du Camp entre les rues Delor et Calliope, mesurant 75 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 99 pieds sur une ligne et 116 pieds sur l'autre ligne. Ayant dessus une maison de quatre appartements avec une galerie et deux cabinets, cuisine [illegible] tout en bois.

2° UN TERRAIN bâti, situé rue des Remparts, entre St. Pierre et Toulouse, mesurant 20 pieds de face à la rue des Remparts (mesure française) sur 75 pieds de profondeur (mesure américaine), on accordera des termes très-avantageux.

3° Un TERRAIN mesurant 32 pieds à la rue St. [illegible], sur 90 pieds à la rue Dauphine, formant de ces deux faces. Il y a dessus une maison et ses dépendances. Cette propriété rapporte de forts loyers.

4° Un TERRAIN bâti, rue Bourbon entre les rues Bienville et Douane, mesurant 35 pieds de face à la rue Bourbon, sur 96 pieds de profondeur, (mesure française.) Les réparations faites depuis peu à cette propriété, la rendent commode et agréable.

5° Un TERRAIN situé (au nouveau faubourg Marigny,) rue de l'Union entre les rues Annette et Bons-Enfans, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur. Le dit terrain comporte une maison de 4 appartements et ses dépendances, tout récemment bâtie.

6° Quinze cents Arpens de Terre, situés dans la paroisse Est Bâton-Rouge, près la rivière Amite à 2 lieues et demi derrière la ville de Bâton-Rouge. Cette terre sera vendue à un prix modéré, ou échangé contre quelques esclaves. Le beau chemin du Bâton-Rouge qui y conduit rend cette terre très-propice à la culture du coton.

Plusieurs esclaves, Fanny, négresse âgé de 28 à 30 ans, depuis 5 ou 6 ans dans le pays, avec son enfant âgé de 3 mois et demi. Elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, sachant faire le pain et quelques sirops.

Sylvie, négresse de [illegible] âgée de 20 à 22 ans, dans le pays depuis l'âge de 4 ou 5 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repassant un peu pour homme.

Fanny, négresse âgée de 19 ans, avec son enfant, âgé d'un an et demi, bonne cuisinière et domestique de maison.

Suzanne, mulâtresse âgée de 22 ans, avec un enfant d'un an et demi, cuisinière, blanchisseuse et repassant, assez bien pour homme; elle est bonne domestique de maison et coud bien.

Mary, négresse âgée de 16 ans, sachant faire la cuisine, un peu blanchisseuse et domestique de maison.

Un jeune nègre âgé de 13 à 14 ans, s'entendant à soigner un cheval, montant bien à cheval et ayant de grandes dispositions à conduire un cabriolet.

Une autre jeune négresse âgée de 19 ans, domestique de maison seulement, bon sujet.

Une négresse âgée d'environ 20 ans, domestique de maison, un peu blanchisseuse et couturière.

Plus: 10 Actions de la compagnie des Architectes.

Pour les prix et conditions, s'adresser à
LAROCHE & GAUTIER, courtiers
8 nov rue de Chartres, No. 169

Porcelaine, Faïence, Verreries & Cristaux.

EN débarquement du navire Napier, du Hâvre, et à vendre par le soussigné, un bel assortiment de Porcelaine, Verreries et Cristaux choisis expressément pour ce marché, savoir:

Gobelets cristal grand taillage; do. moulés, do. unis, Verres à grand taillage et unis; Verres à liqueur, do.; Verres à vin de champagne, do.; Caraffes cristal taillées et moulées; Gobelets pour [illegible]; [illegible] communs [illegible] grandeurs; Verres à quinquet et quinquets; Moutardiers cristal, Porte-liqueurs [illegible], Huiliers à 3 et 4 places; Tasses et soucoupes en porcelaine à filet d'or et dorées; Tasses et Soucoupes do. [illegible] pour Punch; Moutardiers, Saucières, plateaux; do. do.; Services à déjeuner et à thé, do. do. &c.

En magasin, un assortiment général de Porcelaine, faïence, verreries et cristaux, le tout à des prix modérés.

N. B. Paniers de France assortis convenables, pour la campagne et le marché mexicain. V. AICARD,
8 nov rue de la vieille Levée, No. 37

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holdship ayant été établies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le [illegible] juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution soit provoquée par aucune difficulté entre eux; en conséquence, le soussigné prie ses amis et le public en général de ne donner aucun crédit, à cet avis, et s'oblige à satisfaire les personnes qui traiteront avec lui de la validité de ses pouvoirs, le soussigné se proposant au surplus de prendre immédiatement telle mesure judiciaire que la nature du cas exige.
14 oct THOS. WILLIAMS.

[illegible]

CONTRE ORDRE.

CONSIDERANT qu'aux termes de l'acte de la Législature, aucune revue de la milice ne peut avoir lieu la veille d'une élection ordonnée par la loi, la revue d'inspection de la Légion de la Louisiane, qui devait avoir lieu le Dimanche 17 du courant, est renvoyée, et aura lieu Dimanche 24 de ce mois à neuf heures précises du matin.

Les chefs de corps devront transmettre immédiatement le présent contreordre aux officiers commandant les compagnies.

Par ordre du Brigadier-Général commandant la Légion,
J. B. PLAUCHE,
12 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

ORDRES GÉNÉRAUX,
QUARTIER GENERAL, 9 Novembre 1833.

LA revue de la Légion de la Louisiane qui avait été ordonnée pour le 1er. dimanche prochain, est renvoyée au dimanche 22 du même mois pour la célébration de l'anniversaire du 23 novembre 1814.
FRANÇOIS GAIENNIE,
12 nov—18 3ps adjudant et inspecteur général.

CONTRE ORDRE.
LANCIERS D'ORLEANS.

LA sortie ordonnée pour dimanche prochain, ne pouvant pas avoir lieu, elle est renvoyée au dimanche ensuite 24 du courant, à la même heure et au même rendez-vous. Par ordre du capitaine commandant.
X. LECOURT DE BILLOT,
12 nov maréchal-des-logis chef

3ème. COMPAGNIE D'ARTILLERIE.
CONTRE ORDRE.

LA revue ordonnée pour le 17 novembre, est renvoyée au 24 du même mois, à 7 heures précises du matin, tenue d'hiver. Par ordre. ADOLPHE BAROSSE,
12 nov sergent-major

VINS, EAU-DE-VIE, PRUNEAUX, &c.

EN vente chez le soussigné, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, et ayant droit au drawback,
60 pipes, demi-pipes et barrils d'Eau-de-vie de Cognac, de J. J. Dupuy & Co.
5 pipes de vieille Eau-de-vie de Champagne.
150 tonneaux de vin de Bordeaux de Montferrand, Médoc, St.-Julien et haut Brion.
140 barrils de vin blanc, haut Preignac, Bonnes, Sauterne et carbonnieux.
1500 caisses de vin de Bordeaux et vins blancs, de St. Estaphe, Parillac, St.-Julien, Latour, Grand Larose, Margaux, Barsac, haut Preignac, Carbonnieux et Sauterne.
50 barrils de vinaigre de vin blanc de 1ère. qualité.
100 caisses de Cardinaux assortis.
60 do. do. de 1ère qualité.
30 caisses de Marasquin de Zara.
15 do Cuiraçao de Hollande,
25 do de Fruits à l'eau de vie,
250 paniers d'Anisette,
900 caisses de Pruneaux de 1ère. qualité de 8 à 10 piastres chaque,
Bouchons et dame-jeannes vides, etc.
P. O. SORBE'.
12 nov—10 Rue Royale, No. 118.

John A Zander vs. Joseph W. Prince.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry Briggs, saisi dans l'affaire ci-dessus.
12 nov E. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanouville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 25 novembre à 4 heures, sur les lieux, rue de la Paix, encoignure Mareau, divers articles de meubles et Groceries, consistant en petits barils, contenant de liqueurs, savon, cidre et bouteilles, liqueurs assorties, vin assorti, balance, poids, mesures, comptoir, étagères, sucre, riz, farine, thé, chandelle et ustensiles de cuisine, &c., saisis à la poursuite de Joseph Soulinet.
12 nov E. BEAUREGARD, marshal

John F Stallman vs. Basque.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mercredi 20 novembre, à 4 heures, au Principal, 1 comptoir, étagères, bouteilles vides, dames-jeannes, barriques vides, cruches, et tout le contenu d'une buvette, saisis dans l'affaire ci-dessus.
9 nov E. BEAUREGARD, marshal

120 BOUCAUTS Sucre 1ère. qualité, sur une habitation, à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
12 nov rue Royale, No. 117

CAFÉ DE RIO—180 sacs Café de Rio, en débarquement du navire Victoria, à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
12 nov Nos. 28 et 29 Nlle Levée.

CLOUX.—440 barillets Clous, en débarquement du navire Victoria, de Boston, à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
12 nov Nos. 28 et 29 Nlle Levée.

DRAYS ET CHARRETTES—Maintenant en débarquement du navire Chandler Price, et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
12 nov Nos. 28 et 29, Nlle Levée.

VIN DE BORDEAUX—106 caisses de vin de Château Margaux, de Palmer en bouteilles et demi bouteilles, tout récemment reçues du vignoble et en vente chez
12 nov BENJ. BOOTH & CO.

MAQUEREAUX—No 1, en barils, demie barils et quarts de barils do do No 2; do do No 3, en débarquement du navire Victoria, de Boston, et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
12 nov Nos. 28 et 29, Nlle Levée.

2000 SANGSUES, dernièrement reçues et à vendre par les soussignés.
C. CUSACHS & Co,
6 nov rue St. Pierre, No. 5

MME. CHESTER, rue Royale, No. 148, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir un très joli assortiment de MODES et de NOUVEAUTÉS. 5 nov—3

CHARBON DE LEHIGH—En débarquement du navire Chandler-Price, 150 boucauds charbon de Lehigh, cassé et tamisé, un article avantageux pour l'usage des familles, à vendre au No. 39, rue de Chartres.

N. B. Les personnes qui résident dans la partie inférieure de la ville, pourront laisser leurs ordres au No. 227, rue des Remparts.
5 nov DUCONGÉ & PEYCHAUD.

PENSIONNAT LOUISIANAIS
Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet; il suffira d'informer le public que le Pensionnat Louisianais sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au-dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra: l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les éléments de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de Mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupilles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps [illegible], une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge & de vêtements.

NOTA.—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parens et ramenés en pension aux frais de l'établissement. 24 juin

PRUNEAUX très frais, Raisins, Noix, Amandes, Fromage de Gruyère et Pâte-grasse, &c., débarqués ces jours derniers et à vendre chez
J. E. LOREILHE, Suc. de Lacoste,
31 oct encoig. Bourbon & Douane.

100 barriques VIN DE MARSEILLE, offert à 24 piastres. S'adresser rue St. Louis, No 23

CIGARRES DE LA HAVANE—60,000 cigarres de la Havane, en débarquement de la goëlette Anita, de qualités et prix différents; 4 barils de cigarres de papiers de la fabrique de Mendoza, en vente chez
VICTOR DE LA COVA & CO,
8 nov rue St. Louis, No. 58

44 TONNEAUX Bois de Campêche, à vendre a.
JULES LE BLANC,
[illegible] rue Royale, No. 103

[illegible] courant, à midi, [illegible]

[illegible] Un lot qui fait partie d'une terre appartenant à Emile Desmoulière sur le Chemin du Bayou, à prendre dans le fond le dit lot situé entre le rue des Ursulines et le chemin du Bayou ayant 39 pieds 6 pouces sur la ligne limitrophe au surplus de la dite terre, 20 pieds sur la ligne limitrophe aux terres de la Corporation, 200 pieds 11 pouces sur la ligne limitrophe à la propriété de Jean Fourcher, 227 pieds 9 pouces sur la ligne limitrophe à la rue des Ursulines et aux propriétés de Joseph Dellhollaye de Henry Hagon, le dit lot faisant face à la dite rue dans toute sa largeur, de manière à mettre la prolongation d'icelle qui d'ailleurs est ouverte en peu au dit lot.

2°. Un terrain No. 7, ayant 30 pieds de face à la rue Robertson entre Ursulines et St-Philippe sur 120 pieds de profondeur.

3°. Un terrain No. 8 attenant au précédent ayant 29 pieds 1 1-2 pouce à la rue Robertson, allant en élargissant, sur 120 pieds de profondeur.

4°. Un terrain No. 12 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Robertson, sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

5°. Un terrain No. 13 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

6°. Un terrain No. 14 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

7°. Un terrain No. 15 attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 105 pieds 5 1-4 pouces de profondeur.

L'amélioration des Banquettes et entourages de tous les terrains dans ce voisinage, ordonnée par le Conseil de Ville doit contribuer de beaucoup à l'augmentation progressive en valeur de ces terrains. Toutes les mesures ci-dessus sont au pied français, les dits lots étant vendus conformément à deux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés au jour de la vente, copie desquels plans sont déposés chez A. Mazureau, notaire public.

Conditions:—Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur, portant par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Adolphe Mazureau, not. pub. 20 nov

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu le samedi 16 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, les Esclaves de prix suivants:

Dembridge, mulâtre âgé de 28 ans, depuis 5 ou 6 ans dans le pays; excellent domestique pour le service d'une table, ayant été employé dans les premiers hôtels et au bac—Ann ou Nancy, griffone de 20 ans, depuis 6 ans dans le pays, excellente couturière, tailleuse et propre au service d'une chambre et à la toilette—Mary-Ann, son enfant, créole, âgée de 6 ans, mulâtresse claire, parlant anglais et français, très intelligente—Phebé, grif âgé de 17 ans, depuis 7 ans dans le pays, parlant anglais et français, bonne servante et gardienne—Fanny, mulâtresse de 20 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse, servante, cuisinière ordinaire et bon sujet. Tous ces esclaves sont acclimatés et pleinement garantis des vices et maladies prévues par la loi, et méritent d'être examinés par ceux qui ont besoin de bons domestiques. Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de William Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs, 11 nov

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu par autorisation de l'hon. cour de paroisse d'Orléans, le vendredi 15 novembre à 10 heures du matin, à l'encoignure de Tchapitoulas et Thomas, derrière la presse à coton de la rue d'Orléans, une quantité d'ustensiles et de matière première pour la manufacture de savon et de chandelles, se composant de: bouilloires, chaudières, citernes, moules et formes, écrous, échelles, balances, bassins, cuillères à savon, moules de chandelles, huile de lampes, graisse, potasse, huile de palmé, résine, térébenthine &c. Aussi plusieurs charrettes, chevaux, quelques tonneaux et pipes vides, des planches, du charbon et du bois.

Et le même jour immédiatement après la vente ci-dessus. Il sera vendu dans le faubourg Livaudais sur la batture, à peu près vis-à-vis la maison de madame Livaudais, une quantité d'ustensiles formant partie d'une manufacture de savon et chandelles, consistant en bouilloires, chaudières, réservoirs, &c. Aussi une quantité de [illegible], planches, briques, clous, bois à brûler, &c. Le tout faisant partie de la cession de biens de Mrs. M. Randiz et J. J. Gauvine à leurs créanciers.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 à 30 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 7 nov

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu à la Bourse, jeudi, 14 du courant, à midi, 4 terrains et les bâtisses qui sont dessus, situés à l'encoignure des rues Tremé et Jackson, près de la rue du Canal, savoir:

Le lot No. 1 contient 40 pieds de face mesure française sur la rue Tremé et 90 pieds de profondeur. On y a récemment élevé une jolie maison en briques à un étage, contenant six chambres avec cuisine et chambre de domestique, une panneterie, une citerne, un puits en briques et des lieux d'aisance. Le lot No. 2 est des mêmes dimensions que le lot ci-dessus et contient une maison en briques avec deux appartements tout-à-fait semblables à ceux mentionnés au No 1. Le loyer des deux maisons est de $504. Le lot No. 3 est vide et forme l'encoignure des rues Jackson et Tremé, il mesure 40 pieds sur la rue Tremé et 90 sur la rue Jackson, mesure française. Le lot No. 4 est aussi un lot vacant, ayant 30 pieds sur la rue Jackson et 120 pieds de profondeur mesure française. Ces lots ont tous été remplis, sont situés dans un quartier qui avance considérablement, et auront sous peu une valeur considérable. Il n'y a aucune hypothèque sur la propriété et les maisons sont assurées jusqu'en mai prochain, à un pour cent.

Conditions: un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 nov

MAISON D'EDUCATION
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR
Mme FERNET,
Au coin des rues St-Pierre et des Remparts.

CETTE maison spacieuse, à laquelle est réunie une vaste cour, se trouve dans une situation qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. Elle offre en outre l'avantage d'être dans un quartier paisible, conséquemment propice aux études.

L'établissement sera permanent; il est ouvert depuis le 1er. septembre courant.

Les études comprendront: Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire et Littérature française et anglaise, Géographie descriptive et historique, Histoire Ancienne et Moderne, Chronologie et Mythologie.

La Couture, la Broderie, la Tapisserie et tous les ouvrages de goût seront enseignés avec soin.

Un cours élémentaire d'Astronomie avec l'usage du globe et de la sphère; les élémens de Géométrie, de Physique et de Chimie termineront les études.

Toutes les branches seront enseignées par des Professeurs d'un mérite et d'une moralité connus.

Mme. Fernet aura soin que les Demoiselles qui lui seront confiées remplissent exactement leurs devoirs de religion, chacune suivant la croyance dans laquelle elle aura été instruite.

CONDITIONS:

Pensionnaires			$ 30	par mois.
Demi-Pensionnaires, de la	1ère.	Classe	16	
	2e.	do.	14	
	3e.	do.	12	
Externes, do.	1ère.	do.	10	
	2e.	do.	8	
	3e.	do.	6	

Papier, plumes, livres, &c., ports de lettres, frais de maladies, blanchissage, sont payés à part.

ETUDES ACCESSOIRES.

Langue Espagnole	$ 4	par mois.
Chant	20	
Piano	10	
Harpe	10	
Guitare	[illegible]	
Dessin	4	
Danse	7	

Pour l'uniformité dans les dortoirs, Mme FERNET a des lits garnis, que les parens pourront acheter. Dans le cas contraire, ils sont invités à fournir un bois de lit de 9 pieds de haut, sur 6 de long et 38 pouces de large, mesure anglaise.

Chaque pensionnaire apportera un trousseau suffisant, de plus, un matelas suivant la dimension du bois de lit, un traversin, un oreiller, trois paires de draps, deux moustiquaires blanches de deux aunes de haut, trois taies d'oreillers, deux couvertures de laine, deux couvre-pieds blancs, six serviettes de table, douze essuie-main, et un gobelet d'argent, un couteau de table, &c.

Les paiemens se font par quartier et d'avance.

Il n'y aura aucune déduction faite pour [illegible].

Tous les trois mois, un bulletin des progrès de chaque élève sera envoyé à ses parens.

Un examen général terminera les études de chaque année; il sera suivi de quinze jours de vacances. [illegible]

Mme FERNET assure aux parens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle mettra tous ses soins à donner à ses élèves les connaissances utiles à leur sexe, en même tems que le goût de l'ordre et de l'[illegible] domestique. Elle veillera également à ce qu'elles observent [illegible] entre elles, les usages de la bonne société.

N. B. Mme. FERNET prévient que la langue française, l'anglaise et l'espagnole lui sont familières ainsi qu'à sa famille, et qu'elles auront [illegible] dans le pensionnat.

Les Demoiselles qui désireront suivre séparément les différentes branches de l'éducation, seront admises [illegible]
14 août

EN débarquement du navire [illegible], venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, rue Royale, No. 147—Vins en barriques, haut St.-Emilion, de 1829; Grave médoc 1825 et Canon 1825; ainsi que [illegible] pipes eau-de-vie fine, [illegible]. Le tout à des prix raisonnables [illegible] d'autres navires.
6 nov P. LAFAYE.